



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fonds Vert

Accélérer la transition
écologique dans les territoires

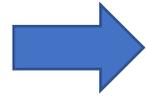


Webinaire sur les mesures contribuant à la stratégie nationale pour la biodiversité

22 mars 2024

Un rapide bilan du Fonds Vert 2023 en BFC

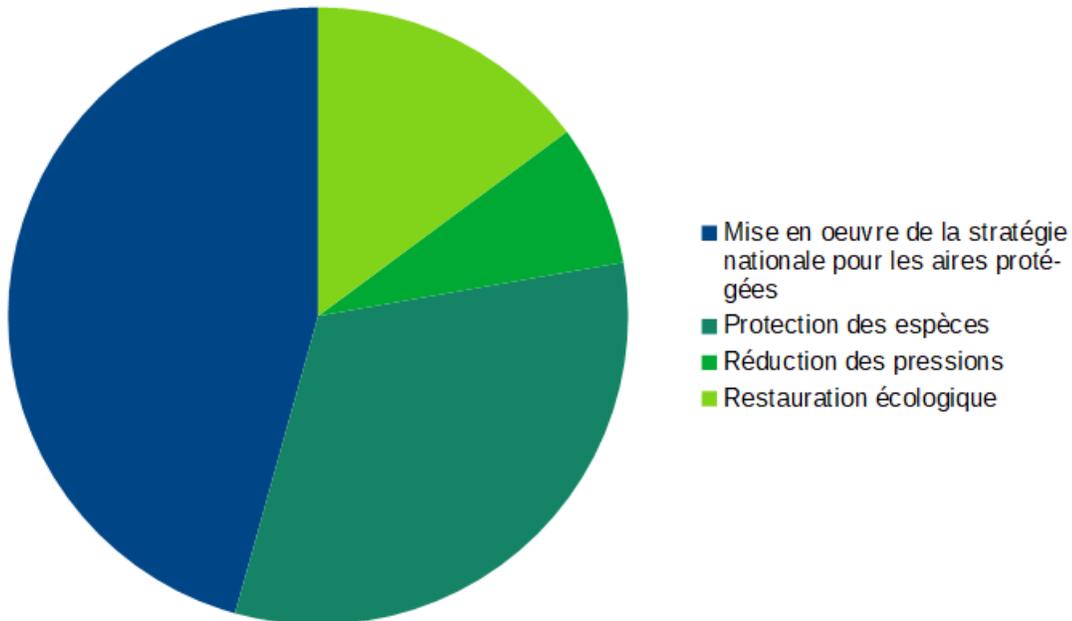
Enveloppe Initiale
6,82 M d'euros



Enveloppe Finale
8,07 M d'euros

+ 18,3%

Taux moyen de subvention = 71,7 %



Porteurs de projets	Nombre de dossiers	Montant de subvention
Associations	33	4 069 392 €
Collectivités	17	1 677 403 €
Etablissements publics	6	497 580 €
CEN	15	704 172 €
ARB	2	445 628 €
PNR	2	677 826 €



3 mesures différentes en 2024

3 cahiers d'accompagnement



Amélioration du cadre vie

- Accompagnement du déploiement des **ZFE**
- Développement des **mobilités durables en zones rurales [nouveau]**
- Développement du **covoiturage**
- **Territoires d'industrie** en transition écologique **[nouveau]**

- Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**
- **Protéger et restaurer les espaces naturels**
- **Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire**

Mesures fonds vert contribuant à la stratégie nationale biodiversité (SNB)

Une enveloppe budgétaire encore incertaine mais comprise entre 6 et 8 millions d'euros pour ces deux mesures en BFC en 2024

LE FONDS VERT

Protéger et restaurer les espaces naturels

Édition 2024

➤ Cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs

Le présent cahier fait l'objet de déclinaisons régionales sur la page Aides-territoire dédiée.

Pour toute demande de renseignement concernant les mesures du fonds vert, consultez le site internet départemental de l'Etat de votre département : [www.\[nom-du-département\].gouv.fr](http://www.[nom-du-département].gouv.fr) ou contactez votre sous-préfet d'arrondissement ou la direction départementale des territoires (et de la mer) ou les directions et services de l'Etat outremer.



LE FONDS VERT

Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

Édition 2024

➤ Cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs

Le présent cahier fait l'objet de déclinaisons régionales sur la page Aides-territoire dédiée.

Pour toute demande de renseignement concernant les mesures du fonds vert, consultez le site internet départemental de l'Etat de votre département : [www.\[nom-du-département\].gouv.fr](http://www.[nom-du-département].gouv.fr) ou contactez votre sous-préfet d'arrondissement ou la direction départementale des territoires (et de la mer)



Présentation de la mesure Protéger et restaurer les espaces naturels

Axe 1 / Mesure 1 de la SNB: Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées

Axe 2 / Mesure 19 de la SNB: Renforcer le cadre réglementaire européen afin d'accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins

Protéger et restaurer les espaces naturels

- **Deux sous-mesures :**
 - Mettre en œuvre la SNAP -> atteinte et gestion des 10% de protection forte
 - Restaurer les écosystèmes terrestres et marins dégradés
 - **Cible :** opérations d'investissement, ingénierie associée (y compris en régie hors services de l'Etat et établissements publics)
 - **Non éligible :** connaissance, fonctionnement ou animation de structures, compensation réglementaire
-

Protéger et restaurer les espaces naturels

- **Mettre en œuvre la stratégie aires protégées : atteinte et gestion des 10% de protection forte**
 - Maîtrise foncière pour l'atteinte des 10% de protection forte : acquisition, baux, etc et animation permettant de mettre en œuvre la maîtrise foncière
 - Mise en œuvre des plans de gestion des zones de protection forte : action directe de protection, restauration des milieux, valorisation et requalification du patrimoine naturel
- **Restaurer les écosystèmes dégradés terrestres et marins**
 - Restauration, valorisation, requalification du patrimoine naturel et paysager
 - Ingénierie territoriale pour le montage de tels projets
 - Mesures d'accompagnement à la réduction des pressions

Présentation de la mesure Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

*Axe 1 / Mesure 10 : Limiter l'introduction et lutter contre
les espèces exotiques envahissantes*

*Axe 2 / Mesure 20 : Renforcer les actions en faveur des
trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles*

*Axe 2 / Mesure 27 : Renforcer la protection et inverser le
déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer*

Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

- **Reprise des actions financées par la mesure 2023 « accompagner la SNB »**
- **Quatre sous-mesures :**
 - Plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés
 - Protection des insectes pollinisateurs
 - Rétablissement des continuités écologiques
 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- **Cible :** opérations d'investissement, ingénierie associée (y compris en régie hors services de l'Etat et établissements publics)
- **Non éligible :** connaissance, fonctionnement ou animation de structures, compensation réglementaire

Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

- **Plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés**
 - Actions de sauvegarde, conservation, réintroduction, renforcement des espèces listées dans les PNA ou plans assimilés (hors grands prédateurs)
- **Protection des insectes pollinisateurs**
 - Implantation de couverts herbacés et de linéaires végétaux favorables aux insectes pollinisateurs dans les espaces non agricoles du territoire, en ciblant les dépendances vertes des infrastructures linéaires de l'ensemble du territoire
- **Rétablissement des continuités écologiques**
 - Résorption des principaux obstacles à la continuité écologique, identifiés comme prioritaires à l'échelle régionale : trame verte et noire sur tout le territoire, trame bleue en outre mer
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**
 - Opérations locales de gestion ou d'éradication des populations d'espèces exotiques envahissantes pour lutter contre ces espèces par leur capture et leur élimination

Atlas de biodiversité communale

Connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel

« On protège ce qu'on aime, et on aime ce qu'on connaît » J.Y. Cousteau

Objectif : connaître, sensibiliser, agir pour la biodiversité



Connaissance

Synthèse des connaissances et inventaires
Cartographie des enjeux de biodiversité locale



Mobilisation

Implication des acteurs du territoire (scolaires, élus, associations, citoyens, entreprises, etc.)



Plan d'action

Feuille de route pour la protection et restauration de la biodiversité sur le territoire (intégration transversale aux politiques publiques, aide à la décision, révision des docs d'aménagement et d'urbanisme), TEN, ...

Comment mettre en place un Atlas de la biodiversité communale ?

ÉTAPE 1

Un premier inventaire, celui des connaissances



2

Établir le plan de prospection à partir des priorités identifiées



4

Réaliser le diagnostic : des inventaires à la hiérarchisation des enjeux



3

Mobiliser les citoyens dans la mise en œuvre de l'ABC



5

Formaliser les résultats : synthèses et cartographie des enjeux



6

Le plan d'actions : document clé pour l'action post-ABC



7

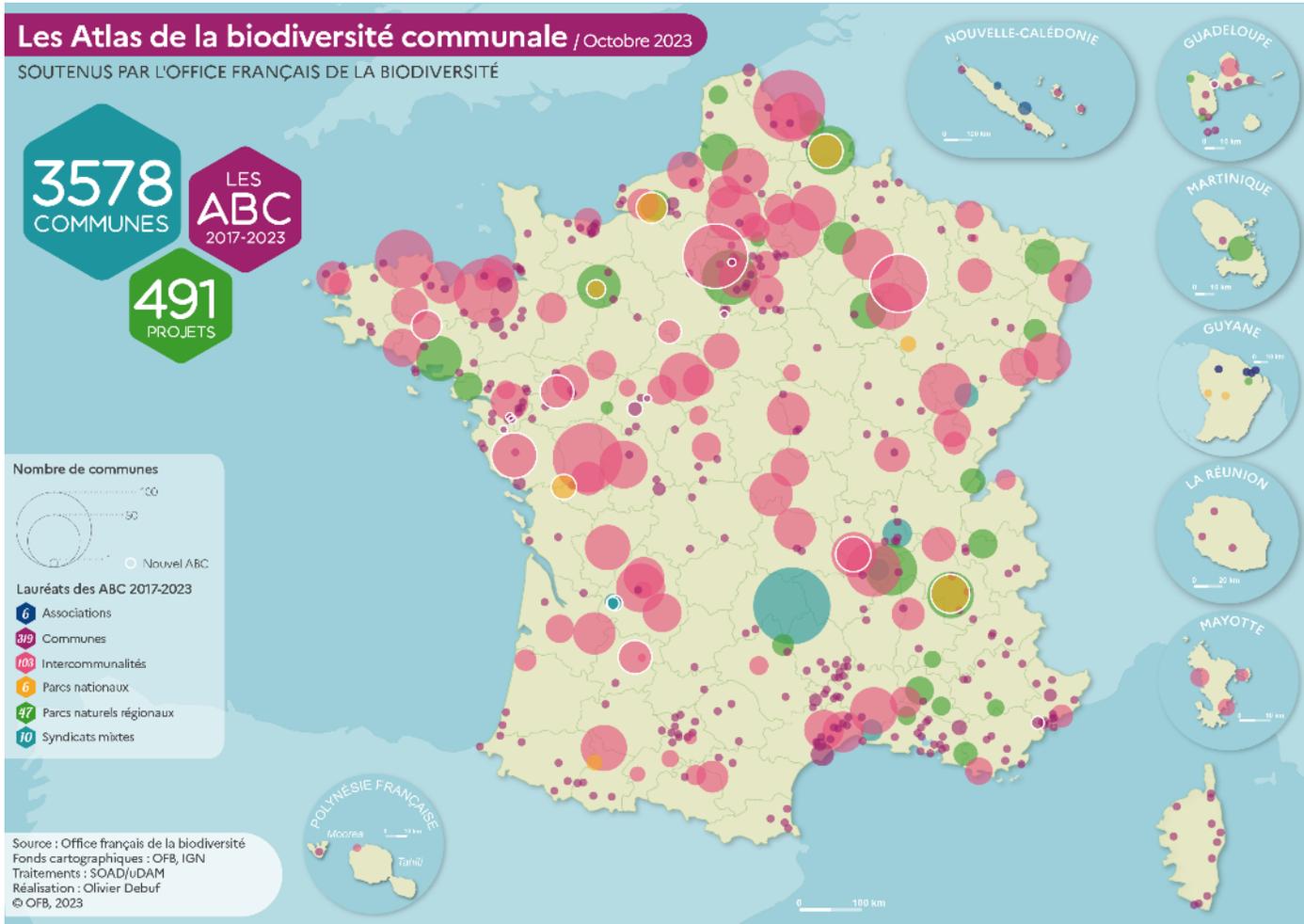
Partager et valoriser les productions de l'ABC



Plus d'informations : Guide ABC (2022)

<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029488a65c81f59b3>

Près de 3 600 communes déjà couvertes par ABC



Un projet de **3 à 4 ans**



Un coût global estimé en moyenne à **48 000€** pour une commune

Coût variable en fonction de l'exhaustivité des inventaires réalisés et du périmètre du projet



Une **démarche partenariale**

Associations naturalistes, associations d'élus, collectivités, Conservatoires d'Espaces Naturels, Parcs Nationaux, PNR, Services de l'Etat en région...



Un dispositif complémentaire d'autres initiatives financées en région

Ex : Inventaires de biodiversité communale

Intégration des ABC dans le Fonds Vert



- Les ABC désormais dans le **Fonds Vert**
- Nouvelles modalités de dépôt et d'instruction :
 - Dépôt possible **au fil de l'eau**, tout au long de l'année
 - Maintien de plusieurs vagues pour examiner les dossiers
 - Possibilité de redéposer un dossier retoqué la même année
- **Simplification** des démarches pour les porteurs de projet
- Des projets de **36 à 48 mois**
- Pas d'inflexion sur le fond, hors lien avec documents d'urbanisme

Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale (ABC)

 **PORTEURS D'AIDES**

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Office Français de la Biodiversité (OFB)

 **NATURE DE L'AIDE**

Aide financière

 **TAUX DE SUBVENTION**

Max : 80%

 **RÉCURRENCE**

Récurrente

 **CALENDRIER**

Ouverture : 08/01/2024

Échéance : 15/12/2024



Une campagne 2024 inédite !

www.ofb.gouv.fr/abc

Cahier d'accompagnement consultable sur Aides Territoires:
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/>



Montant total : 15 M€
Plafond d'aide: 250 000€/projet
Taux d'aide: 80% du coût du projet



Hexagone et Outre-mer



Collectivités et établissement publics



Projets : de 36 à 48 mois



Dépôt des dossiers en continu tout au long de 2024 via Aides-Territoires

Examen des dossiers déposés en mars, juin et septembre 2024 [sous réserve de disponibilités financières]

Ressources



Publication de contenus sur le portail technique de l'OFB

<https://professionnels.ofb.fr/fr/mettre-en-place-un-abc>



Guide méthodologique ABC

<https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Kit/Kit-lancement-ABC.zip>



Webinaire Questions & réponses ABC

4 avril 2024

15 mai 2024

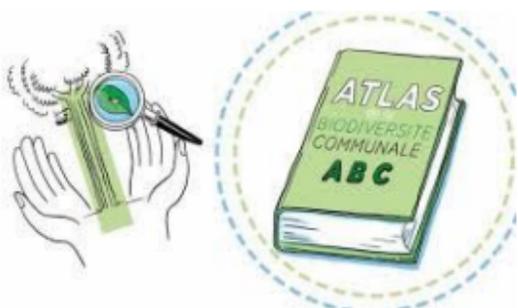
18 juin 2024



→ Contact régional : Claire MARUEJOLS – OFB Direction régional Bourgogne-Franche-Comté

claire.maruejols@ofb.gouv.fr – 07 64 38 72 61

L'ABC, un premier pas vers un engagement durable du territoire en faveur de la biodiversité



Atlas de la biodiversité communale (ABC)

*Soutien financier sur 3 ou 4 ans
Elaboration d'un plan d'actions*



Territoire engagé pour la nature

*Soutien régional dans la durée
Articulation avec autres programmes (ANCT, ADEME
– « Territoire engagé pour la transition écologique »...)*



Capitale française de la biodiversité

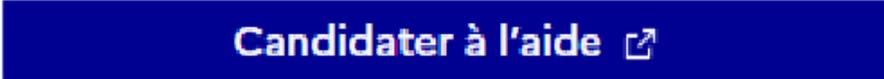
Valorisation des meilleures expériences

Comment déposez votre demande d'aide ?

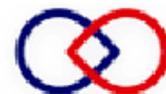
- Allez sur la page fonds vert sur Aides-territoires et choisissez la mesure qui correspond à votre projet :

aides-territoires.fr/fondsvert



- Cliquez sur le bouton : 

- Vous accédez alors au formulaire en ligne sur la plateforme Démarches simplifiées

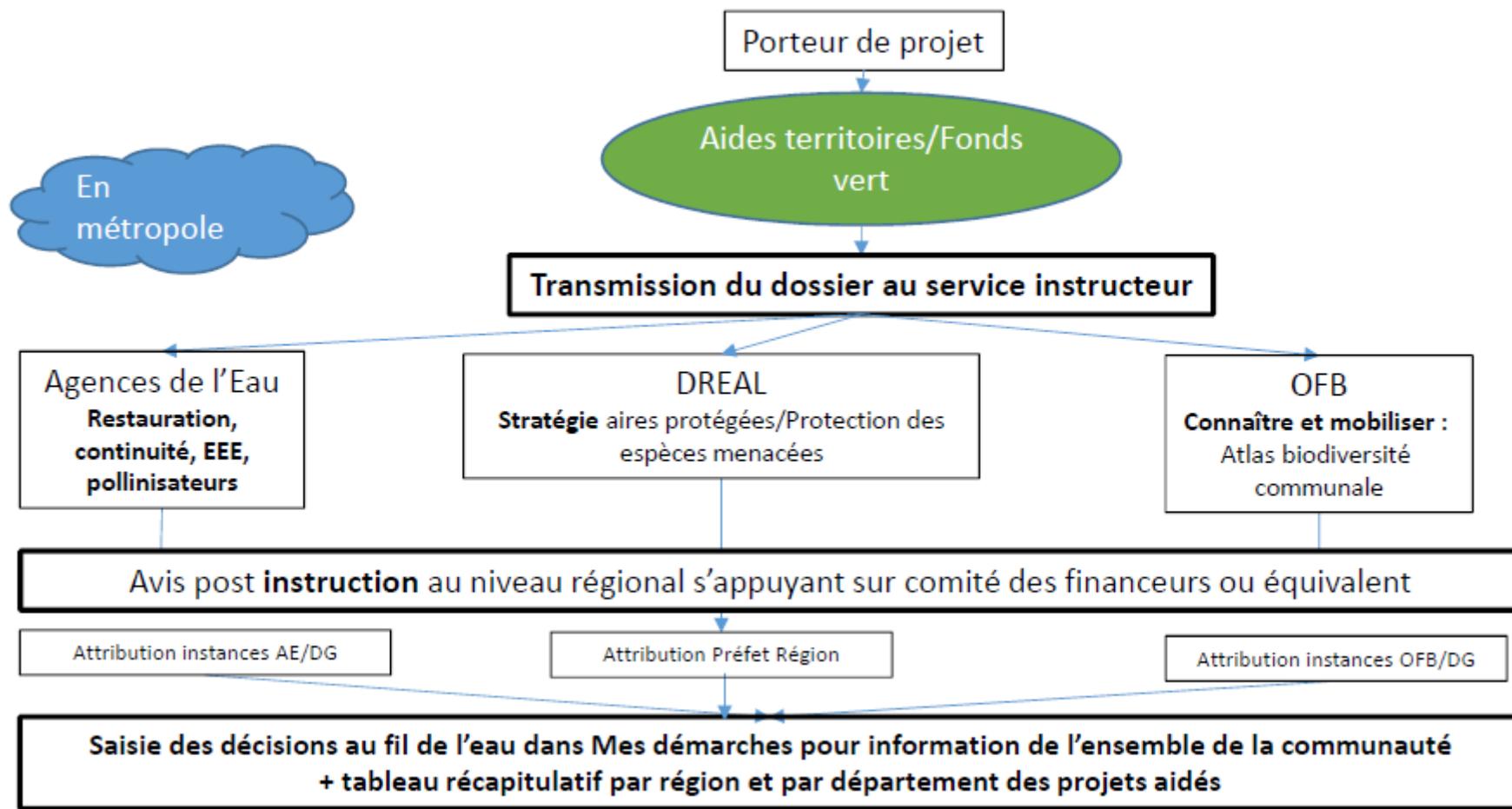


- Cliquez sur le bouton : 

- Saisissez votre n° SIRET et complétez les champs requis

Si vous avez déjà déposé un dossier en 2023, il n'est pas nécessaire de redéposer un nouveau dossier en 2024 : votre dossier 2023 sera basculé sur l'exercice 2024

Une organisation à plusieurs têtes mais avec des règles communes !



Merci pour votre attention

Fonds Vert

Accélérer la transition
écologique dans les territoires

